

Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique départemental de Mayotte
NOR : JUSK1440086A

Le directeur interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique départemental de Mayotte en date du 5 décembre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UNSa Justice (1 siège)	M. Jules ANTOINETTE, surveillant à la Maison d'Arrêt de Majicavo	M. Abdoulghaniou MOHAMED, surveillant à la Maison d'Arrêt de Majicavo
FO (2sièges)	M Ismail CHANFI surveillant au centre pénitentiaire la Plaine des Galets M. Diokine GOMIS, brigadier à la Maison d'Arrêt de Majicavo	M. Abdou Rahamane SOUF, surveillant à la Maison d'Arrêt de Majicavo M. Salimou ASSANI, surveillant à la Maison d'Arrêt de Majicavo
CGT (1 siège)	M. Madi ADANA, surveillant à la Maison d'Arrêt de Majicavo	Mme Lina ATTOUMANI, adjoint technique à la Maison d'Arrêt de Majicavo

Article 2

Le directeur interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 décembre 2014.

Le directeur interrégional,

Laurent RIDEL